



MAIRIE
1, Rue des Écoles
63500 ORBEIL

SEANCE DU 12 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MERLEN, Maire d'ORBEIL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 7

Nombre de pouvoirs : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 22 juin 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Bernard MERLEN, Gilles GUERET, Florence FAYE, Mireille ARCHIMBAUD, Guillaume MARTINEZ, Mireille GAYARD, Bruno LAURENT.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Frédéric BOUILLAND à Bernard MERLEN

Absents : Christelle GARDETTE, Célia CONTAMINE, Sandrine MANLHIOT

Secrétaire : Florence FAYE

Délibération n°2023-41 du 12 juillet 2023 – SP le 14/07/2023

Objet : Modalités de location du studio dans l'ancien presbytère

Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint en charge des bâtiment communaux annoncent la fin des travaux du studio situé dans l'ancienne garderie dans l'ancien presbytère.

L'adjoint propose de louer le studio sous les modalités ci-dessous :

- Loyer à 250 € par mois
- L'ensemble des charges sera supporté par le locataire sauf la refacturation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- D'appliquer une hausse du loyer qui correspond à l'augmentation de l'indice de référence des loyers connu en septembre N c'est à dire l'indice du 2ème trimestre N. Par rapport à l'indice du 2ème trimestre N+1 lorsque celui-ci sera connu.
- Caution de 800 €

La commune se laisse la possibilité d'attribuer ce logement à un locataire déjà présent dans un des appartements de la commune. Ainsi la caution déjà encaissé sera transféré sur le studio. Le futur locataire n'aura plus qu'à régler la différence entre la caution déjà versé et les 800 € de caution.

Commune d'ORBEIL - Séance du 12 juillet 2023

Décisions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à appliquer les modalités décrites ci-dessus pour le studio
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à établir et signer la convention de location pour le studio
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à un abattement de la caution si le futur locataire du studio est déjà logé dans un logement communal de la collectivité.

Délibération n°2023-42 du 12 juillet 2023 – SP le 14/07/2023

Objet : Créances en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, Madame la Trésorière du SGC d'ISSOIRE a transmis un état de produits communaux, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

La liste des admissions en non-valeur, n° 6373750332, est présentée au Conseil Municipal.

Le tableau en annexe détaille les créances communales en cause.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'ensemble des admissions en non-valeur indiqué dans le tableau ci-dessus et indique que la dépense sera payée sur l'article 6541 au Budget de la commune

Délibération n°2023-43 du 12 juillet 2023 – SP le 14/07/2023

Objet : Demande de fond d'urgence – aides – subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région

Monsieur le Maire indique que suite aux intempéries du 20 et 21 juin 2023, il est nécessaire de réaliser une réfection de certaines voiries et chemins sur l'ensemble des villages de la commune.

Monsieur le Maire souhaite solliciter les fonds d'urgence, aides ou subventions des subventions, déjà sollicitées en 2022 au niveau du Département et de la Région afin de financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter un fond d'urgences, aides ou subventions auprès du Conseil Départemental et auprès du Conseil Régional pour le projet de remise en état de la voirie suite aux orages 2023.
- **DE SIGNER** tous documents au bon déroulement du dossier.

Délibération n°2023-44 du 12 juillet 2023 – SP le 14/07/2023

Objet : Remplacement du système de chauffage de la Mairie et de la Maison du Pont – Choix du prestataire et demande de certificat d'énergie.

Après la mise en concurrence de plusieurs entreprises concernant l'installation de système de chauffage pour deux bâtiments communaux, Monsieur le Maire indique que :

- Pour le système de chauffage de la Mairie, une pompe à chaleur AIR/EAU a été validée. **L'offre retenue est la moins disante, déposée par SAS ROUBEYRIE à 18.391, 00 € HT**
- Pour le système de chauffage de la Maison du Pont, une pompe à chaleur AIR/EAU a été validée. **L'offre retenue est la moins disante, déposée par SAS ROUBEYRIE à 14.126,00 € HT.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les devis pour les deux installations de chauffage avec la SAS ROUBEYRIE.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à demander et signer l'ensemble des certificats d'énergie
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Délibération n°2023-45 du 12 juillet 2023 – SP le 14/07/2023

Objet : Eclairage Public – Mise en conformité du réseau EP- Tranche 2

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de poursuivre le passage en LED de l'éclairage public. Plusieurs tronçons sont prévus (Perthus, Naves, Beauregard, Orbeil bourg)

Commune d'ORBEIL - Séance du 12 juillet 2023

Décisions

Monsieur le Maire sollicite l'inscription de ces travaux au programme Eclairage Public 2023 du Syndicat Intercommunal Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

Le montant des travaux est fixé à hauteur de 55.000 € HT et la participation de la commune s'élève à 27.514,16€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **A SIGNER** la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal pour la mise en conformité du réseau EP.

<p>Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour les points ci-dessous</p>
--

Délibération n°2023-46 du 12 juillet 2023 – SP le 14/07/2023

Objet : Remboursement à Monsieur le Maire de divers achats

Monsieur le Maire a fait l'avance de l'achat d'un robot pâtissier pour le restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** de rembourser à Monsieur Bernard MERLEN de la somme avancée pour 84,99 € TTC pour l'achat cité ci-dessus.

Commune d'ORBEIL - Séance du 12 juillet 2023

Décisions

La présente séance du 12 juillet 2023 comporte 6 délibérations numérotées de 41 à 46 comme suit :

Délibération n°2023-41 : Modalités de location du studio dans l'ancien presbytère

Délibération n°2023-42 : Créances en non-valeur

Délibération n°2023-43 : Demande de fond d'urgence – aides – subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région

Délibération n°2023-44 : Remplacement du système de chauffage de la Mairie et de la Maison du Pont – Choix du prestataire et demande de certificat d'énergie.

Délibération n°2023-45 : Eclairage Public – Mise en conformité du réseau EP-Tranche 2

<p>Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour les points ci-dessous</p>
--

Délibération n°2023-46 : Remboursement à Monsieur le Maire de divers achats

Délibération n°2023-47 :

Signature du Maire
Bernard MERLEN

Signature du secrétaire
Florence FAYE